



## **Réorganisation de la représentation étudiante à l'Université Catholique de Louvain**

### **1) Contextualisation**

Les années 2010 et 2011 ont été synonyme d'élargissement pour notre Université. En effet, au cours de ces années, les Instituts Supérieurs d'architecture de Tournai, de Saint Gilles ainsi que les Facultés Universitaires Catholiques de Mons ont fusionné avec l'UCL. Ces fusions ont un impact sur la manière dont est pensée la représentation étudiante. Les contours de l'UCL ont changé et l'AGL ne peut l'ignorer. Nous avons donc décidé de remodeler la structure et l'organisation de l'AGL pour mieux la faire correspondre à cette nouvelle réalité.

Depuis cette prise de position, diverses concertations ont eu lieu afin d'avoir une meilleure connaissance des aspirations de chacun. Il ne suffit pas de proclamer l'unité pour qu'elle advienne. Il faut œuvrer de façon quasi quotidienne à une unité qui s'inscrit dans la diversité, qu'il nous faut le plus possible préserver.

### **2) Problématique**

L'organisation actuelle de l'AGL n'est plus en adéquation avec la réalité du monde étudiant à l'UCL. L'AGL a une organisation géographiquement concentrée. Or, si nous ne pouvons nier le rôle central de Louvain-la-Neuve, nous devons également admettre que la présence d'étudiants dans les autres sites demande qu'une logique de décentralisation géographique soit prise en compte.

La réorganisation apparaît inévitable pour surmonter ce manquement qui dure depuis près de deux années.

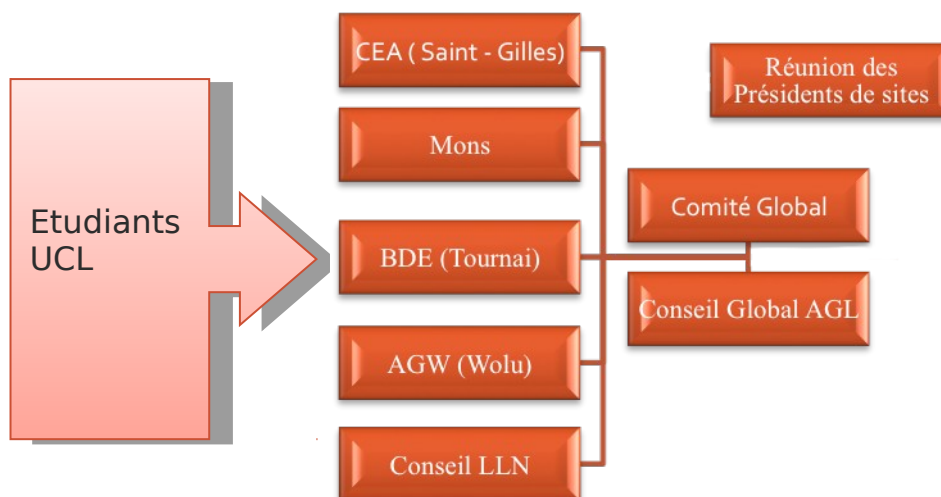
En résumé l'objectif de cette réforme est le suivant : assurer une présence locale autonome dans chacun des sites et d'autre part, garantir une coordination efficace entre les sites.

Les orientations retenues prennent appui sur les réflexions suivantes :

- La réorganisation proposée ne peut d'aucune façon se résumer à une absorption – même chaleureuse – de nouveaux conseils de sites dans les structures actuelles de l'AGL.
- Plus que refuser l'absorption, il est opportun de laisser s'exprimer la diversité de chaque conseil de site dans la mesure où cette expression ne met pas à mal l'impérieuse nécessité de l'unité du mouvement étudiant au sein de l'Université.

- La nécessité de l'indépendance locale et le besoin d'un union globale mène à un bouleversement des structures de l'AGL. Nous reconnaissons deux formes distinctes de représentations étudiantes dans notre université géographiquement fragmentée :
  - La représentation locale indépendante et géographiquement unifiée
  - La représentation globale interdépendante et géographiquement diversifiée

### 3) Les nouvelles structures



#### **Des organes globaux ;**

Eu égard à l'unicité de la représentation étudiante à l'UCL, les étudiants sont représentés par un conseil global en charge de compétences décisionnelles et par un comité global en charge de compétences exécutives.

Ces organes traitent des matières ne pouvant se rapporter à un seul site. Ils exercent leurs missions au nom de l'intérêt général des étudiants de l'Université Catholique de Louvain.

Le conseil global est composé de l'ensemble des personnes élues au conseil AGL conformément aux dispositions contenues dans le règlement électoral.

Voici les compétences du conseil telles qu'énoncées dans les statuts :

- L'approbation et la modification des statuts ;
- La nomination, la révocation et la décharge des membres du Comité ;
- La nomination des mandataires externes pour les mandats concernant l'entièreté de l'université ;
- Le contrôle du Comité et des mandataires externes ;
- La définition des orientations générales de l'action de l'AGL ;
- L'approbation et la surveillance des comptes et budgets ;
- La dissolution volontaire de l'association.



Les membres du comité global sont élus par le conseil global. Le comité global est composé au minimum du Président de l'AGL ou des co-Présidents de l'AGL, des Vice-présidents, du trésorier, et d'un éventuel secrétaire général, qui forment collégialement la présidence.

Il n'est pas exclu que des personnes occupant un mandat local, le prolonge au niveau global.

### **Des organes locaux,**

L'assemblée générale des étudiants de Louvain est composée de 5 conseils de sites : AGL (LLN), AGW (Wolu), Mons, CEA (Saint – Gilles), BDE LOCI (Tournai).

Le conseil de site est seul compétent pour les matières se rapportant aux affaires de l'entité où il déploie son action quotidienne. Cela peut-être très large voici quelques exemples non-exhaustifs : politique urbanistique, animation, culture, sport, élections des mandataires externes à des assemblées propre au site...

Pour toutes les autres questions, la compétence appartient au Conseil global. Ce dernier peut juger opportun de donner mandat au conseil de site sur une question globale ou particulière.

L'indépendance locale nous pousse à faire fi des considérations organisationnelles internes à chaque conseil de site, exception faite de celles contenues dans les règlements globaux.

### **Organe de consultation;**

Nous avons imaginé la mise en place d'une réunion des présidents : une instance de concertation regroupant les présidents de sites autour de questions urgentes.

Les présidents se réunissent à la demande d'un membre du groupe à ses homologues.